



Neuchâtel, le 27 juin 2015

### Retour sur la session des 23 et 24 juin 2015 du Grand Conseil neuchâtelois

[\(Ordre du jour de la session du Grand Conseil 24-25 juin 2015\)](#)

Alors que la pause estivale nous tend les bras, le Grand Conseil devait encore se saisir de la question des Comptes 2014 de l'Etat. L'occasion pour les député-e-s d'adresser questions et remarques aux conseillers d'Etat mais aussi pour les groupes de d'ores et déjà poser le décor de la discussion sur le budget 2016. Ce que n'a pas manqué de faire le groupe socialiste renvoyant tout logiquement aux exigences et aux garanties qu'il avait respectivement posées et demandées lors du budget 2015. Le bref échange qui s'en est suivi entre le représentant du groupe et le ministre des finances nous promet des discussions animées dès la rentrée.

L'assermentation de Pierre Cornu comme nouveau juge cantonal, nous donne, par ailleurs, l'occasion ici de saluer le travail de notre camarade Jean-François Grüner qui quitte le Tribunal cantonal et de lui souhaiter une excellente et active retraite.

---

#### Gestion financière de l'Etat 2014

**« Il n'est pas possible de bien gérer un Etat longtemps sans avoir l'appui de ceux qui le font fonctionner »**

*Le député Baptiste Hurni s'est exprimé au nom du groupe socialiste lors de l'adoption des Comptes 2014. S'il a souligné la bonne maîtrise des charges de la part du Conseil d'Etat, il n'a pas manqué de rappeler qu'il attendait du gouvernement le respect de ses engagements en matière de dialogue social, notamment avec la fonction publique.*

« [...] Il est une règle quasiment immuable en politique, c'est qu'il est plus aisé de critiquer, notamment un gouvernement, que de le féliciter ou le remercier. Les éloges ne permettent pas de se positionner politiquement et n'arrangent en rien les journalistes scrutant nos écarts au fond de cette salle, tant il est vrai que cet exercice de style est peu vendeur. Pourtant, comme le disait Beaumarchais, « sans liberté de blâmer, il n'est pas d'éloge flatteur ». Force est aujourd'hui de constater que d'un point de vue financier, les comptes 2014 de l'Etat de Neuchâtel sont bons à plus d'un titre. Grâce à une maîtrise parfaite des charges et à des rentrées fiscales sous-estimées, l'Etat de Neuchâtel dégage un bénéfice relativement confortable, que l'exécutif s'est empressé de transformer en provisions diverses et variées. A ce titre-là, le groupe socialiste tient à souligner toute la pertinence de créer une réserve conjoncturelle, notamment avec ce qu'il convient d'appeler la crise du franc fort, dont les conséquences réelles commencent à se faire sentir et qui ne devraient qu'augmenter ces prochaines années. Cette réserve est encore trop faible, mais la garnir aujourd'hui paraît prudent. Enfin, on soulignera que la dette du canton de Neuchâtel a aussi diminué.



Du point de vue du groupe socialiste, cette saine gestion de l'Etat prouve trois éléments. Premièrement, le Conseil d'Etat a démontré qu'il savait gérer les deniers publics avec rigueur, deuxièmement, on peine à distinguer un quelconque déficit structurel, de surcroît de 164 millions, enfin n'a-t-on pas trop mis sous pression la fonction publique, les entités autonomisées et tous les partenaires de l'Etat, dans une situation qui apparaît comme à tout le moins stabilisée ?

Pour le groupe socialiste, c'est là où le bât blesse, car vous l'aurez compris, les félicitations, aussi sincères soient-elles, s'arrêtent ici. En effet, le groupe socialiste profite des comptes 2014 pour réaffirmer quelques points importants. Nous refusons de sacrifier le partenariat social sur l'autel de la seule logique comptable, de surcroît si cette logique comptable pousse certains groupes de notre hémicycle à exiger non seulement 164 millions d'économies mais à rajouter dans la corbeille de la mariée 16 millions pour la suppression de l'imposition sur les successions. Nous l'avons dit lors du débat sur le budget 2015 de l'Etat, le Conseil d'Etat ne peut pas maintenir un conflit languissant avec la fonction publique. Il ne peut pas se contenter de décréter deux années transitoires dont il fixe seul le cadre et imaginer que les partenaires sociaux se réuniront tranquillement à une table pour discuter. Au contraire, l'exécutif doit prendre la mesure de l'importance du partenariat social, certes en défendant ses propres objectifs, mais aussi négocier, discuter, voir les partenaires, comprendre les revendications et peut-être avant toute chose, le Conseil d'Etat doit apprendre à écouter ses employés et leurs représentants. Alors que les travaux budgétaires battent leur plein, nous ne saurions assez recommander à l'exécutif de remettre l'ouvrage sur le métier et de trouver à tout le moins un accord partiel sur le cadre à donner à la rémunération de la fonction publique. Si, pour certains fonctionnaires, les sacrifices sont plus faciles, nous affirmons que pour d'autres, les mesures actuellement en place sont trop rigoureuses. On pense évidemment aux petits salaires, aux jeunes enseignants de l'école primaire, aux gens dont le salaire et les conditions sont loin d'être aussi favorables qu'une partie de cet hémicycle se plaît à le faire croire. Le groupe socialiste est convaincu qu'il n'est pas possible de bien gérer un Etat longtemps sans avoir l'appui de ceux qui le font fonctionner. En outre, le budget 2016 de l'Etat deviendra très difficilement acceptable pour nombre de socialistes si le Conseil d'Etat n'entend pas cet appel du pied plus qu'insistant de notre formation politique.

Au chapitre des déceptions, on ajoutera encore une remarque presque aussi immuable à Neuchâtel que le besoin de critiquer des députés : la faiblesse des investissements et l'incapacité d'utiliser le peu de moyen disponibles. Optimistes, nous savons que les nouveaux outils devraient permettre de corriger cette carence structurelle ; réalistes, on soulignera qu'on nous le promet depuis une décennie...

En conclusion, le groupe socialiste acceptera les comptes et ne compte pas boudier son plaisir de constater que les réformes structurelles opérées ces dernières années portent leurs fruits, en déplaise au peuple de Cassandre qui peint systématiquement le diable sur la muraille et qui désire couper à la hache les prestations de l'Etat. Mais le groupe socialiste est conscient que d'une part, le ciel s'assombrit fortement sur l'économie neuchâteloise et que l'inaction surprenante du Conseil fédéral dans la crise du franc fort ne nous rassure pas et, d'autre part, nous mettons en garde l'exécutif cantonal sur le fait que son conflit ouvert et loin d'être refermé avec la fonction publique risque de durcir à l'excès les débats à venir s'il ne saisit pas à bras le corps cette question. Nous soulignons aussi que les décisions fédérales intervenues ou probables, notamment en matière de péréquations intercantionales ou de réforme de l'imposition des entreprises III font craindre des années plus pénibles que 2014. Bref, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, bravo, mais attention. [...] •



### Loi sur l'énergie (LCEn)

## Un vote tardif et rageant mais qui ne démobilisera pas

*L'histoire du projet de loi socialiste remonte à quelques années déjà. Après le refus populaire de la loi sur l'approvisionnement en électricité en 2012, il était nécessaire de ne pas baisser les bras et de donner à la transition énergétique les moyens de ses ambitions. Reste que les aléas politiques ont conduit le texte à n'être présenté devant le parlement que lors de la session de juin 2015. Les mésaventures d'un ministre et le manque d'entrain d'un président de commission auraient même pu condamner ce texte à l'oubli si la présidente de groupe et l'auteure du projet, la députée Christiane Bertschi n'avaient pas sonné le réveil. Un réveil auquel il aura manqué peu pour aboutir, après la recommandation de non-entrée en matière par 7 voix contre 5 de la commission énergie du Grand Conseil, le renvoi en commission du projet de loi socialiste a finalement été rejeté à une voix (55/54), malgré le soutien de la gauche et des Verts/libéraux. Une occasion manquée pour le Grand Conseil, mais il va sans dire que le groupe socialiste n'en restera pas là et suivra de près l'élaboration de la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité.*

*Il est revenu à la députée Christiane Bertschi de présenter la position du groupe socialiste :*

[...] Ce projet de loi a pour objectif d'alimenter le fond de l'énergie.

En effet, une nouvelle loi sur l'énergie a été votée en décembre 2011 par notre autorité, loi avec l'ambition d'atteindre la société à 2000 watts à l'horizon 2050, soit de réduire notre consommation d'énergie d'un facteur 3, et d'un facteur 9 la production de CO<sub>2</sub>. La loi sur l'approvisionnement en électricité qui l'accompagnait a été combattue en référendum, en privant ainsi la loi sur l'énergie de moyens financiers pour atteindre ses objectifs.

Le montant proposé par le projet de loi est celui qu'aurait dû rapporter la taxe sur l'énergie, qui a été refusée, au prétexte que c'était une nouvelle taxe, alors que cette taxe existait déjà sur presque l'ensemble du canton, sous une autre forme.

Ce projet de loi socialiste a été envoyé en commission énergie en septembre 2012, la discussion a eu lieu en octobre et novembre 2013 et est débattu aujourd'hui en 2015, soit 3 ans après son dépôt, malgré diverses interventions et cela sans aucune raison valable, ce qui n'est pas acceptable au vu de l'OGC qui prévoit au maximum 2 ans pour qu'une commission transmette son rapport au Grand Conseil.

Le fonds de l'énergie est actuellement alimenté en partie par la Confédération, dans la mesure où le canton participe aussi, comme souvent avec les subventions fédérales.

Un des projets clés au niveau fédéral est le programme bâtiment qui connaît un grand succès, tant au niveau du canton que de la Suisse.

Il n'est pas nécessaire, je l'espère, de rappeler l'enjeu majeur du 20<sup>ème</sup> siècle : le réchauffement climatique. Les objectifs pour maintenir le niveau de l'augmentation de la température à 2°C maximum, demandent un effort certain à toutes communautés. Si ce niveau était dépassé, des catastrophes menaceraient non seulement le confort de nos populations, mais même leur survie.



Dans ce contexte, le canton de Neuchâtel, doit poursuivre ses efforts. Nous bénéficions de conditions idéales pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles. Notre recherche est à la pointe dans le domaine du photovoltaïque. Les prix de cette énergie sont tombés au fil du temps, la technologie est maîtrisée, les produits et les connaissances techniques sont là.

Un projet trèsintéressant proposé lors de la préparation de la loi sur l'énergie, est une bourse aux négawatts, soit un soutien aux projets les plus efficaces pour économiser de l'énergie, car comme chacun le sait déjà, l'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas !

Le fonds, avec des moyens renforcés devient absolument nécessaire pour mener une politique dynamique.

Lors de la séance de commission du 22.10.2013, le Conseiller d'Etat présent a dit que le fonds de l'énergie qui existe déjà est compatible avec le MCH2 : la preuve, ce fonds existe toujours !

Une consultation a été lancée pour une nouvelle taxe sur l'énergie, taxe « plus légère » que celle refusée par référendum.

Notre projet de loi garde toute sa pertinence : est-ce que la nouvelle loi pour une taxe sera acceptée par le Grand Conseil ? Quand ? Est-ce qu'il y aura à nouveau un référendum ? Combien de temps pour sa mise en œuvre ? Les montants prévus sont-ils suffisants ?

Devant cette incertitude, il est temps d'agir, quitte à modifier cette loi, si un autre financement était trouvé.

Par conséquent, le groupe socialiste qui soutient le projet de loi, refusera le rapport de la commission. [...] •

---

### Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures

## Un accord en remplace un autre

*Il est revenu à la députée Florence Nater de présenter la position du groupe socialiste.*

{...} La formation au sens large, qu'elle couvre le champ de l'école obligatoire, celui de la formation professionnelle ou encore des études académiques occupe bien souvent les débats de notre Parlement et ceci de façon tout à fait légitime. Si le 14 juin dernier l'initiative de l'union des étudiants suisses sur l'harmonisation des bourses d'études n'a pas trouvé grâce aux yeux d'une majorité de la population suisse, j'ose penser qu'au sein de cet hémicycle nous sommes cependant tous d'accord avec le slogan des initiants qui dit « La formation c'est l'avenir ! ». Entre la gauche et la droite de l'échiquier politique nous avons des divergences sur le chemin ; cependant nous sommes sans doute unis sur le but à savoir que les jeunes puissent trouver la voie de formation correspondant à leurs compétences et souhaits et que l'offre en personnel formé soit en adéquation avec les besoins de l'économie d'aujourd'hui et de demain.

[...]

Ce rapport comprend deux volets l'un relatif à la signature de l'accord intercantonal et l'autre qui pose les jalons d'une réflexion d'avenir sur le positionnement du canton de Neuchâtel dans le domaine des formations supérieures de type ES.



Pour le 1<sup>er</sup> volet du rapport, l'AES est un accord intercantonal de financement qui doit remplacer un autre accord, datant de 2001, qui instituait un système de financement «à la carte» des écoles supérieures sises hors de notre territoire. Avec l'AES, tous les cantons signataires contribueront à toutes les filières couvertes par l'accord offrant ainsi aux étudiants une libre circulation dans ce grand espace de formation. Le canton de Neuchâtel est l'un des derniers cantons, aux côtés de Fribourg, Bâle campagne et Appenzel, à n'avoir pas encore ratifié cet accord et le groupe socialiste souscrit pleinement à la nécessité de signer cet accord et se réjouit de l'élargissement des perspectives que celui-ci offre aux jeunes intéressés par une formation supérieures de type ES.

Concernant le 2<sup>ème</sup> volet, à savoir la réflexion sur le positionnement à futur de notre canton dans le champ des formations supérieures de type ES, celui-ci suscite des questions et préoccupations pour notre groupe.

Nous relevons avec beaucoup d'intérêt la place forte occupée par les écoles supérieures de notre canton dans l'Arc jurassien puisque le mouvement migratoire des étudiants est plus important vers les écoles de notre canton qu'à l'extérieur de celui-ci. Cependant le rapport évoque aussi la problématique des prix de référence, en particulier dans le domaine technique, qui se révèlent de fait être bien inférieurs aux prix coûtants réels. En évoquant ce problème le rapport parle même le terme de « menace majeure pour les ES neuchâteloises ». Dès lors, nous souhaiterions savoir comment le Conseil d'Etat entend-il œuvrer pour permettre une adaptation à la hausse des prix de référence? Et comment le Conseil d'Etat envisage-t-il de positionner notre canton dans cet espace de formation BEJUNE dans ces nouvelles conditions ? En outre le rapport évoque également, pour certaines filières très spécifiques comme celle de designer dans le domaine horloger, d'envisager des parrainages par des grandes marques horlogères. Comment le Conseil d'Etat entend-il mettre en œuvre ce partenariat ?

Le rapport évoque également le positionnement stratégique des ES de notre canton qui doit évoluer notamment par un renforcement du caractère distinctif des formations, par une augmentation des possibilités d'effectuer sa formation en emploi et par une rationalisation de la fourniture des prestations.

Sur le principe de l'extension des voies de formations dites en emploi, ou dualisation, principe auquel nous souscrivons sur le fond, notre groupe relève néanmoins quelques inquiétudes à la lecture du rapport notamment dans le domaine technique. Les formations ES dans le domaine technique sont très reconnues sur un plan professionnel. Elles sont en adéquation avec le marché du travail et contribuent clairement à la richesse de notre tissu industriel régional. La vision du rapport laisse clairement apparaître la volonté de remplacer ces formations à plein temps par des formations en emploi. Le groupe socialiste relève néanmoins que sur le terrain il est difficile pour des jeunes disposant d'un CFC d'intégrer un bureau technique pour y réaliser une formation ES en emploi. Il paraît donc essentiel aux yeux de notre groupe que, tant et aussi longtemps que l'offre de places de formation en emploi n'est pas suffisante, la formation à plein temps, pour ces domaines techniques spécifiques et justement distinctifs de notre tissu industriel local, puisse être maintenue. En commission, le Conseil d'Etat s'est montré rassurant à cet égard et nous avons obtenu des réponses claires sur ce sujet, raison pour laquelle nous ne soutiendrons pas le postulat 15.153 du Groupe vert libéral qui, permettez-moi l'expression, arrive là un peu comme « un cheveu sur la soupe ».

Toujours à propos de la vision du positionnement stratégique, nous relevons également la volonté de rationaliser l'organisation de la fourniture des prestations. Une intention sans doute financièrement et économiquement louable mais qui doit être maniée avec finesse, souplesse et une certaine modération par



exemple dans le registre des tailles de référence des classes où il serait absurde et inapproprié de fixer unilatéralement une taille de référence à 18 élèves ce qui pourrait raisonnablement être trop élevé pour certaines filières et ainsi préjudicier la qualité de l'enseignement.

Pour terminer cette intervention, notre groupe souhaiterait encore savoir si l'enquête faite auprès des anciens étudiants, annexe 2 du rapport, a également été distribuée aux enseignants.

En conclusion, le groupe socialiste se réjouit d'entendre le Conseil d'Etat par rapport à ses questions et préoccupations, mais il acceptera bien entendu à l'unanimité le décret d'adhésion du canton de Neuchâtel à l'AES ainsi que le classement du postulat 08.189. ●

*En lien avec la thématique des ES, la motion déposée par le groupe socialiste pour l'introduction d'une filière ES dans les domaines de la santé et du social pour les Neuchâtelois ([suivre le lien](#))*

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 27 juin 2015.

*Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.*